

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

De la commune de Jouy sur Eure
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 29 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Date de convocation :

23 mars 2022

Date d'affichage :

23 mars 2022

Date de réunion :

29 mars 2022

Objet : Remplacement des tapis de l'école et de la mairie– Fonds de concours

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les tapis de l'école et de la mairie, et propose le devis de AXENA n° D220200729 du 06/02/2022 d'un montant de 976,50 € HT (1.171,80 € TTC) joint à la présente délibération

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour interroger Evreux Portes de Normandie afin d'obtenir des subventions d'investissements pour ce projet.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0004-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte le devis AXENA n° D220200729 du 06/02/2022 d'un montant de 976,50 € HT (1.171,80 € TTC) joint à la présente délibération, pour le remplacement des tapis de l'école et de la mairie
- Cette dépense devra être inscrite dans le budget 2022 en investissement.
- Demande à Monsieur le Maire de déposer auprès d'Evreux Portes de Normandie, service contractualisations et financements, la demande de fonds de concours
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0004-DE